

Echo

de l'Association Pour Ceux de 14



LUNDI

1

5^{ème} année - N°43

JANVIER



*Avec nos chers Poilus
il y a 100 ans*

2
0
1
8



2
0
1
8

Au 56^{ème} RI

Un grand nombre de torpilles de *minenwerfer* tombe sur les positions du Régiment ...



Pages 5, 6, 7 et 8

Nécrologie



Pages 15 et 16

Règlement et inscription au grand concours de dessin juniors



Pages 1, 2, 3 et 4

Rules and registration in big drawing contest for young people

259^{ème} R.I.T

La Compagnie continue à être à la disposition du Génie Service des Routes ...



Pages 13 et 14

256^{ème} d'Infanterie

Le 9 janvier, pendant toute la journée et plus encore pendant la nuit, activité marquée de l'artillerie ennemie. Plus de 200 obus sur le sous-secteur ...



Pages 9, 10, 11 et 12

Le concours de dessin organisé par l'association « Pour Ceux de 14 - Mémoire bourguignonne de la Grande Guerre » est libre et gratuit. Il s'adresse aux jeunes de toute nationalité et de tout pays

REGLEMENT

Article 1 : Le concours de dessin est réservé exclusivement aux juniors. Il est divisé en deux catégories. La première est réservée aux jeunes jusqu'à 8 ans et la seconde de 9 ans à 13 ans.

Article 2 : Le thème est : comment imaginez-vous la vie des Poilus et (ou) de leurs Alliés ? Par exemple : les Poilus aux repos ou en permission dans leur famille. Comment fêtent-ils, entre eux, dans leurs abris, Noël ou le nouvel an. Quelles ont été leurs réactions, leurs pensées, le 11 novembre, à 11 heures du matin, lorsque les clairons ont sonné la fin de la guerre ? Bien entendu vous pouvez imaginer d'autres situations concernant ces braves soldats.

Article 3 : Le concours est ouvert le 1^{er} février 2018 et sera clos le 1^{er} juin 2018. Les participants devront obligatoirement nous fournir les renseignements demandés, figurant en annexe du présent règlement, ce qui validera leur inscription.

Article 4 : Les dessins, qui seront exclusivement au format JPEG, accompagnés des renseignements, devront nous parvenir à l'adresse mail suivante : pourceuxde14@yahoo.fr. Il ne sera accepté qu'un seul dessin par participant. Un accusé de réception, par mail, lui sera envoyé.

Article 5 : Le jury, composé des membres actifs de l'association, étudiera tous les dessins et délibérera au mois de septembre 2018.

Article 6 : Les résultats du concours paraîtront au mois d'octobre 2018 et les participants seront avisés individuellement par mail.

Article 7 : Tous les dessins, classés par note, seront publiés sur le site de l'association au mois de novembre 2018 et les lots envoyés aux participants à l'adresse postale fournie lors de l'inscription au concours.

Article 8 : Tous dessins à caractère politique, vulgaires ou insultants, et jugés comme tels par le jury, seront systématiquement rejetés et détruits .

Article 9 : Toute inscription à notre concours vaut acceptation du présent règlement. Le non-respect des articles 1,2,3,4 et 8, de celui-ci, entraînera la nullité de l'inscription et du dessin proposé.

ANNEXE

Les renseignements, ici demandés, valent inscription au concours de dessin. Ils doivent nous être envoyés, en même temps que le dessin, à l'adresse mail suivante :

pourceuxde14@yahoo.fr

Nom - Prénom - Age - Adresse postale (pour envoi d'un lot) - **Pays -**

Adresse mail (pour accusé de réception et communication des résultats)

Seuls paraîtront sur notre site, à l'issue du concours, les dessins accompagnés du prénom, de l'âge et du pays du lauréat. Si vous vous opposez à cette parution, veuillez le mentionner à l'inscription.

Les adresses postales et mail, nécessaires, respectivement, à l'envoi de la récompense et de l'accusé de réception à l'inscription ainsi qu'à la communication des résultats, seront détruits dès la fin du concours.



Toute l'équipe de « Pour Ceux de 14 » vous remercie de votre participation et vous dit à bientôt !

The drawing contest organized by the association "For those of 14 - Burgundy memory of the Great War" is open to all and free. It is aimed at young people of any nationality and any country.

RULES

Article 1: The drawing contest is exclusively for juniors. It is divided into two categories. The first is only for young people up to 8 years old and the second from 9 to 13 years old.

Article 2: The theme is: how do you imagine the life of the Poilus and / or their Allies? For example: the Poilus at rest or on leave with their family. How do they celebrate, among themselves, in their shelters, Christmas or the New Year. What were their reactions, their thoughts, on November 11, at 11 am, when the bugles sounded the end of the war? Of course you can imagine other situations concerning these brave soldiers.

Article 3: The contest will open on February 1st, 2018 and will be closed on June 1st, 2018. The participants must provide us with the requested information, enclosed following these rules, which will validate their registration.

Article 4: The drawings, which will be exclusively in JPEG format, accompanied by the information, must reach us at the following email address: pourceuxde14@yahoo.fr. Only one drawing per participant will be accepted. An acknowledgment of receipt, by email, will be sent to you.

Article 5: The jury, composed of the active members of the association, will study all the drawings and will deliberate in September 2018.

Article 6: The results of the competition will be published in October 2018 and participants will be notified individually by email.

Article 7: All the drawings, classified by note, will be published on the website of the association in November 2018 and the prizes sent to the participants at the postal address provided during the contest entry.

Article 8: Any drawings of a political nature, vulgar or insulting, and judged as such by the jury, will be systematically rejected and destroyed.

Article 9: Any entry in our contest implies acceptance of these rules. Failure to comply with articles 1,2,3,4 and 8 thereof will void the registration and the proposed design.

ANNEX

The information requested here is valid for the drawing contest. They must be sent to us, at the same time as the drawing, to the following email address:

pourceuxde14@yahoo.fr

Name - **First name** - **Age** - **Mailing address** (for sending a prize) - **Country** -

Email address (for acknowledgment of receipt and communication of results)

Only the drawings will appear on our website, after the contest, with the winner's first name, age and country. If you oppose this publication, please mention it at registration.

The postal and e-mail addresses necessary for the sending of the reward and the acknowledgment of receipt for the registration and for the communication of the results will be destroyed as soon as the contest ends.



The entire "For Those of 14" team thanks you for your participation and will see you soon!

Sur les traces des Poilus de la garnison de Chalon-sur-Saône

42^{ème} partie

Année 1918

Le 56^{ème} RI

Le 1^{er} janvier 1918, une tentative de coup de main par les Allemands est effectuée sur l'îlot Guéneau, mais est repoussée.

11 Poilus sont blessés ce premier jour de l'année 1918.

Le 2 janvier, une nouvelle tentative de coup de main est effectuée, mais cette fois-ci sur l'îlot Gealle. La riposte française est rapide et ralentie considérablement le coup de main.

Les pertes françaises sont lourdes : 3 Poilus de la 11^{ème} Cie sont tués et 3 autres du 1^{er} et du 2^{ème} Bataillon sont blessés.

Le lendemain, un violent échange d'artillerie se produit sur l'ensemble des lignes. Un grand nombre de torpilles de *minenwerfer* tombe sur les positions du Régiment.



Un *minenwerfer* et ses servants (DR)



Le 4 janvier, à 3h10, un très violent barrage d'artillerie allemand débute sur le quartier Blanchard. Pendant 10 min, l'artillerie française riposte à ce tir. A 3h25, le calme revient de nouveau sur les positions et les travaux de consolidation et de réparation des ouvrages reprennent.

1 Poilu de la 1^{ère} Cie est blessé durant cette journée.

Le 5 janvier, divers obus de tous calibres s'abattent de nouveau sur les positions du 56^{ème} d'Infanterie. La CM3 est relevée par la CM1 au quartier du Crochet.

Ce même jour, le Médecin Major de 2^{ème} Classe Bernes-Lassere est affecté au Régiment en qualité de médecin du 56^{ème} RI en remplacement du Médecin Major de 1^{ère} Classe Demilly, affecté GBC n° 8.

Les jours suivants sont consacrés par l'entretien des réseaux de communication et positions, fortement éprouvés par les tirs quotidiens de l'artillerie ennemie, mais également par le dégel. Les événements notables durant les jours qui suivent peuvent se résumer ainsi :

Le 9 janvier, à 20h00, le 3^{ème} Bataillon est relevé par le 2^{ème} Bataillon au quartier Blanchard.

Le 11 janvier, un coup de main est effectué sur les lignes allemandes en face du quartier Crochet. A 11h30, après une courte préparation d'artillerie, un élément mixte composé de Poilus du 10^{ème} RI et du 16^{ème} Chasseurs à Cheval pénètre dans les lignes ennemies. Ne trouvant pas trace de celui-ci, le groupe rejoint les positions du 56^{ème} RI sans dommage.

Dans la nuit du 15 au 16 janvier, les 2^{ème} et 3^{ème} Bataillons sont relevés par deux Bataillons du 10^{ème} RI. Au terme de cette relève, l'Etat-Major du 2^{ème} Bataillon, sa 6^{ème} Cie et le 3^{ème} Bataillon se rendent au Camp Allègre. Les 5^{ème} et 7^{ème} Cie rejoignent le ravin des Pins.

Le lendemain, le 1^{er} Bataillon est à son tour relevé par un Bataillon du 10^{ème} RI et se porte au camp Saint-Jean.

Le 19 janvier, l'Adjudant Dutartre et le Sergent Crétet sont promus au grade de Sous-Lieutenant et mutés au 10^{ème} RI.

Le 20 janvier, un entraînement est ordonné par le commandement de la 15^{ème} DI, et transmis au Régiment. Cet ordre, prescrit au Régiment d'effectuer, le moment venu, un coup de main sur les positions ennemies afin de faire des prisonniers et de récupérer du matériel, ceci afin de vérifier l'ordre de bataille allemand sur le secteur de la Butte du Mesnil, mais également de détruire des emplacements des redoutés *minenwerfer*.

Le Capitaine Clave, volontaire pour cette opération délicate, rassemble ses Poilus de la 9^{ème} Cie ainsi que des volontaires d'autres unités, principalement du 3^{ème} Bataillon. Sous la direction du Commandant Creskens, chef du 3^{ème} Bataillon, l'entraînement débute et se poursuit jusqu'à nouvel ordre.



L'entraînement au coup de main doit être le plus proche de la réalité (DR)

Le 22 janvier, 2 Poilus de la 7^{ème} Cie de corvée de travail sont blessés par des éclats d'obus.

Le 23 janvier, le Sous-Lieutenant Brochard est promu Lieutenant.

Le 24 janvier, le Soldat Derrien, de la 5^{ème} Cie, est décoré de la Médaille Militaire ainsi que de la Croix de Guerre avec citation à l'ordre de l'Armée, pour acte de bravoure le 2 janvier 1918, action durant laquelle il a été grièvement blessé.

Le 25 janvier, le 56^{ème} d'Infanterie est ainsi cantonné :

- Etat-Major et Cie Hors Rang : Camp Allègre,
- 1^{er} Bataillon : Camp Saint-Jean,
- 2^{ème} Bataillon : Camp Allègre puis Ravin des Pins,
- 3^{ème} Bataillon : Camp Allègre.

Le 27 janvier, le Sous-Lieutenant Busseuil, de la 11^{ème} Cie, est décoré de la Légion d'Honneur ainsi que de la Croix de Guerre avec citation à l'ordre de l'Armée, pour acte de bravoure lors du coup de main contre les positions du Régiment le 1^{er} janvier 1918, action durant laquelle il a été grièvement blessé, celui-ci succombant de ses blessures à l'Ambulance n° 204 le 12 janvier 1918.

Le 28 janvier, l'ordre de lancer le coup de main parvient au Régiment. Le détachement commandé par le Chef de Bataillon Creskens, lui-même secondé par le Capitaine Clave et les Sous-Lieutenant Denizaut, Chamault, Magnan et Martin, est composé de 200 hommes.

Quittant le Camp Allègre à 2h00, le détachement rejoint ses positions d'attente entre le boyau Besançon et le boyau Baccarat avant de donner l'assaut.



Progression avant de s'élancer vers les positions ennemies (DR)

30 minutes avant le départ, les Poilus font mouvement par petits groupes au plus près de la ligne de départ du coup de main. A 12h50, l'ensemble s'élance en quatre groupes aux ordres des Sous-Lieutenants. Au sein des groupes, des escouades aux ordres des sous-officiers dépassent les parapets de départs et progressent vers les objectifs assignés.

Les positions allemandes ayant été bouleversées par les tirs de préparations de l'artillerie française, les Poilus parviennent aux 3^{ème} positions allemandes sans grande difficulté, mis à part quelques échanges de grenades à main.

Dans leur fuite, les quelques soldats allemands encore présents sont abattus par les tirs de fusils-mitrailleurs et de grenades à fusils. Durant la progression des Poilus, un poste d'observation d'artillerie, encerclé, refuse de se rendre. Décidant de mettre fin à cette résistance, une grenade incendiaire est jeté dans celui-ci, obligeant à la reddition un officier et un sous-officier qui s'y étaient caché. Continuant leur progression, les Poilus détruisent des abris ainsi que des emplacements de *minenwerfer*. Une mitrailleuse est capturée.

Au terme de sa progression le détachement repli sur ordre en prenant soin de ramener avec lui 2 Poilus blessés, ainsi que la dépouille du Sergent Lefèvre, tué lors de ce coup de main.

Les 30 et 31 janvier sont consacrés aux reconnaissances des officiers en vue de la prochaine relève qui s'effectuera dans le secteur de Beauséjour.

La suite sera consultable dans notre édition du mois de février 2018

Le 256^{ème} RI

Le 1^{er} janvier 1918, depuis la veille, le Régiment occupe le sous-secteur sud en avant de Cormontreuil (Marne).

PC du Lt-Colonel est Château de Vrilly,

Deux Btns en ligne : le 4^{ème} à droite (CR Jouissance); le 5^{ème} à gauche (CR du Passage à Niveau). Le 6^{ème} Btn est en réserve à Cormontreuil.

Le Régiment est encadré à droite par le 8^{ème} Régiment de Cuirassiers, à gauche par le 120^{ème} RIT.

Le 5^{ème} Btn ainsi que la 21^{ème} Cie et la CM, du 281^{ème} RI sont à la disposition du Lt-Colonel Viard pour l'exécution de travaux de défense dans la région du Pont de Vrilly-St- Léonard-Taissy.

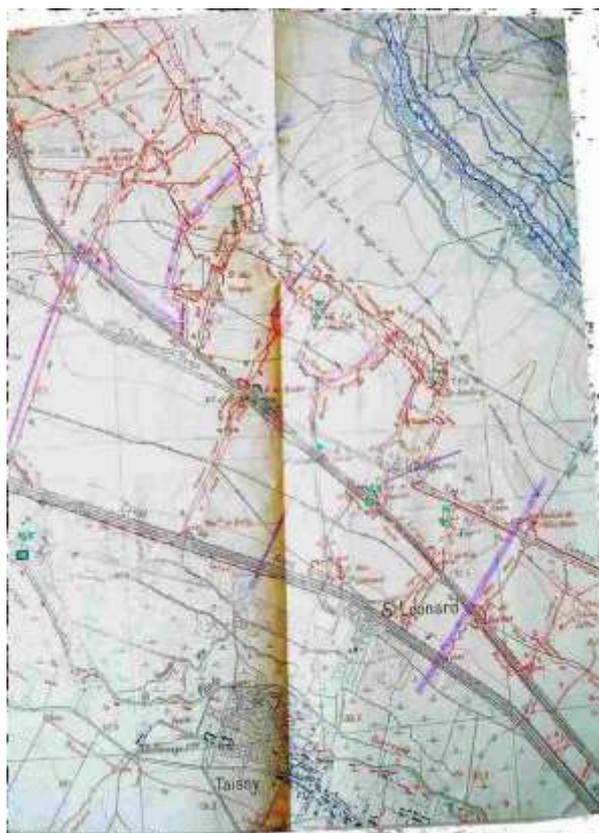
Grande activité de l'aviation pendant toute la journée. A 13 h 10, un avion ennemi, abattu par un de nos avions de chasse tombe en flammes près de Berru.

Vers 16 heures, une de nos équipes de travailleurs passant dans le boyau de Châlons subit, du fait d'un obus ennemi, des pertes assez sensibles.

Pertes : 4 blessés.

Le 2 janvier est une journée calme dans l'ensemble. A 23 h 15, une patrouille ennemie aperçue dans nos réseaux de l'ouvrage de Caen est mise en fuite par le feu de nos guetteurs.

Le 3 janvier, bien que calme, la journée est marquée par une activité intense de l'aviation.



Zone des positions du 256^{ème} RI

Le 4 janvier, nos patrouilles se montrent fort actives et poussent jusqu'aux réseaux ennemis dans le saillant de l'Allée Noire.

Le 5 janvier, la neige et le temps brumeux entretiennent le calme sur le front du Régiment. Profitant de cette accalmie, les travaux continuent à être poussés très activement cependant.

Le 6 janvier, est également calme sur cette portion du front. L'activité reste toujours vive au niveau des patrouilles envoyées par le Régiment.

Le 7 janvier, courant de l'après midi, le 6^{ème} Btn relève sans incident le 5^{ème} Btn dans le Camp Retranché du Passage à Niveau.

Le 5^{ème} Btn du 281^{ème} RI cesse d'être à la disposition du sous secteur Sud. Y sont seulement maintenus la 21^{ème} Cie et la Cie de Mitrailleuses n°6.

Perte : 1 blessé

Le 8 janvier. Journée calme. Entre 15 et 16 heures, une centaine d'ennemis effectuant une relève à découvert dans le Quartier de l'Allée Noire sont signalés par nos observateurs et pris sous le feu de notre artillerie.

A 19 heures, une patrouille du 4^{ème} Btn qui, sous le commandement du Sous-Lieutenant Mage, venait de reconnaître les abords de la parallèle de Schoenbrunn, se heurte au retour, devant les réseaux couvrant notre parallèle de la Jouissance à une reconnaissance ennemie forte d'une quarantaine d'hommes. Vigoureusement attaqués à coups de grenades et de revolver, les ennemis sont aussitôt mis en fuite.

Pendant toute la nuit, activité soutenue de l'artillerie ennemie qui arrose sans interruption (plus de 100 obus) toute la zone Jouissance-St-Léonard.

Le 9 janvier, pendant toute la journée et plus encore pendant la nuit, activité marquée de l'artillerie ennemie. Plus de 200 obus sur le sous-secteur : la Jouissance et l'ouvrage des Vosges sont particulièrement battus.

Pertes : 3 blessés.



Un obus vient de s'abattre devant les lignes françaises (DR)

Le 10 janvier. Journée calme. Le dégel contraint à un travail soutenu pour assurer la viabilité et l'entretien des organisations.

Le 11 janvier. Journée calme. Entre 10 et 12 heures, une quinzaine d'obus de 150mm dans le parc du château de Vrilly.

Le 12 janvier, l'artillerie ennemie redevient un peu plus active que les jours précédents. Une soixantaine d'obus sont tirés sur la Jouissance ; 5 coups de 150mm autour du Moulin de Vrilly.

Le 13 janvier. Journée très calme.

Le Sous-Lieutenant Feutray est affecté avec effet rétroactif au 9^{ème} RIT à dater du 10 janvier.

Le 14 janvier. Le dégel qui s'accélère endommage gravement les boyaux et tranchées. Un gros travail est nécessaire pour les maintenir en état. La journée est calme dans le sous-secteur. Une centaine de coups de 150mm sont tirés sur les batteries au Nord de Cormontreuil.

Le 15 janvier. Journée calme. A 10 h et entre 21 et 22 heures, l'ennemi bombarde Cormontreuil avec du 105mm (une quarantaine d'obus).

Le 16 janvier, à 7 heures, le commandement exercé par le Lt-Colonel Viard est étendu à gauche sur le CR de la Butte de Tir occupé par le 120^{ème} RIT jusqu'au boyau de Tourcoing, parallèle de Roubaix ; centre de la Housse, le tout inclus.

La journée est très calme.

Tous les travailleurs disponibles sont employés au déblaiement des boyaux et tranchées obstrués par le dégel.

Dans la nuit du 16 au 17 janvier, le 4^{ème} Btn du 256^{ème} (CR Jouissance) ainsi que la 23^{ème} Cie (Poste Avancé Deauville) et des éléments de la CM6 sont relevés par le 23^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale.

Après la relève, le 4^{ème} Btn va cantonner à Villers aux Noeuds ainsi que le peloton de canons de 37mm qui a été relevé en même temps que lui et dans les mêmes conditions.

Les éléments relevés du 6^{ème} Btn vont cantonner à Cormontreuil.

Sont nommés Adjudants Majors : au 5^{ème} Btn : le Capitaine Leroy ; au 6^{ème} Btn : le Capitaine Guillaume.

Le 17 janvier. Journée calme. Pluie.

Dans le courant de la journée, la CHR du 256^{ème} relevée par celle du 23^{ème} RIC se porte à Bézannes où vient également cantonner le Train Régimentaire.

Dans le courant de la nuit, le 5^{ème} Btn et les éléments du 6^{ème} Btn non encore relevés sont remplacés le premier à Cormontreuil, le second en ligne par des éléments du 23^{ème} RIC. Nos 5^{ème} et 6^{ème} Btn vont en entier cantonner Bézannes.

Le 18 janvier, à midi, le Lt-Colonel Viard passe le commandement du sous-secteur au Lt-Colonel Cdt le 23^{ème} RIC et quitte le château de Vrilly pour Bézannes.

A la date du 14 janvier 1918, le Général Cdt la 5^{ème} Armée a décidé que le Chef de Btn Constantin du 256^{ème} en congé de convalescence sera versé au dépôt de son Corps (à Chalon-sur-Saône) à dater du 14 janvier 1918.

Le 19 janvier, dans la matinée, le Régiment fait mouvement et va cantonner :

- Lt-Colonel, EM, CHR (moins téléphonistes, pionniers et TR), 6^{ème} Btn : Nanteuil la Fosse ;
- Téléphonistes et pionniers : Pourcy
- 4^{ème} Btn, 19^{ème} Cie, CM5 TR : Champillon
- 5^{ème} Btn (moins la 19^{ème} Cie et CM5) : St-Imoges.

La Médaille Militaire est conféré aux Soldat Oriol et au Soldat Barthes.



Vue panoramique des abris allemands du ravin de Fruty à Nanteuil-la-Fosse un mois avant l'arrivée du 256^{ème} RI (Municipalité de Toulouse)

Le 20 janvier, dans la matinée, le Régiment fait mouvement et va cantonner :

- Lt-Colonel, EM, CHR, 5^{ème} Btn : Vinay
- 4^{ème} Btn : Chavot-Courcourt
- 6^{ème} Btn : Moussy.

Le 21 janvier, repos pour le Régiment et préparatifs à l'embarquement du lendemain.

Le 22 janvier, courant de la journée, le Régiment s'embarque en chemin de fer en gare d'Épernay. Dans la soirée du même jour et dans la nuit du 22 au 23, le Régiment débarque en gares de Gozaucourt, Auve et Dommartin la Planchette et va cantonner :

- Lt-Colonel, EM, CHR, 4^{ème} Btn : Herpont
- 5^{ème} et 6^{ème} Btns : Dommartin sur Yèvre

Le 23 janvier, à dater du même jour, la 58^{ème} DI qui a quitté la région territoriale de la V^{ème} Armée pour celle de la IV^{ème} Armée est affectée au 8^{ème} CA.

Du 24 au 27 janvier, le Régiment est maintenu au repos, nettoyage et installation des cantonnements.

Dans la matinée, la 17^{ème} Cie fait mouvement de Dommartin sur Yvre à un secteur près de Laval pour débiter le travail d'instruction du Régiment.

Nominations au grade de Sous-Lieutenant :

- Aspirant Le Bozec, affecté à la 14^{ème} Cie,
- Aspirant Galland, affecté à la 16^{ème} Cie,
- Sergent Vallot, affecté à la 18^{ème} Cie,
- Sergent Durix, affecté à la 14^{ème} Cie,
- Aspirant Le Brun affecté à la 15^{ème} Cie,
- Sergent Leroy affecté à la 17^{ème} Cie,

Du 29 et 31 janvier

Reprise de l'instruction dans les Cies et services.

Promotion au grade de Lieutenant de réserve : le Sous-Lieutenant Rouland.

Le 259^{ème} RIT – 1^{er} Bataillon

Le 21 janvier, le Capitaine Farzy, 4^{ème} Compagnie, passe au 2^{ème} Bataillon du 34^{ème} Régiment d'Infanterie.

La 3^{ème} Compagnie, cantonnée à Ville-Dommage depuis le 7 octobre 1917 se porte à Avenay où elle arrive à 17 heures. Le Commandant de Compagnie et le 2^{ème} peloton cantonnent à Avenay. Le 1^{er} peloton sous le commandement du Lieutenant Moreau se dirige sur Fontaines sur Ay et Louvois. Une section cantonne dans chacun de ces 2 villages. La Compagnie continue à être à la disposition du Génie Service des Routes.

Une section, sous le commandement d'un Adjudant de la 4^{ème} Compagnie cantonnée à Nogent-Serviers se porte à Ville-Dommage où elle arrive à midi pour remplacer la 3^{ème} Compagnie partie à Avenay. Cette section reste à la disposition du Génie des Routes.



Territoriaux employés au Service des Routes (DR)

Le 28 janvier, la 1^{ère} section de la 2^{ème} Compagnie cantonnée à Méry-Prémecy se porte à Ville-Dommage en remplacement de la 3^{ème} Compagnie partie à Avenay. Cette section reste à la disposition du Génie Service des routes.

Le 2^{ème} peloton de la 1^{ère} Compagnie cantonné à Gueux se porte à Muizon où il remplace un peloton du 17^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale qui reçoit une autre destination. Ce peloton reste à la disposition du Génie Service des Routes.

Le 29 janvier, le Sous-Lieutenant Tournois est promu à titre définitif au grade de Lieutenant pour prendre rang du 10 Juillet 1917.

259^{ème} RIT – 3^{ème} Bataillon (ex 2^{ème} Bataillon)

Le 2 janvier 1918, le Bataillon reçoit un renfort de 28 hommes venant de Dépôt du Corps (56^{ème} Régiment d'Infanterie à Chalon).

Le 8 janvier, le Capitaine Boucher, commandant la 14^{ème} Compagnie, est nommé, par décret du Président de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le 11 janvier, les 36 hommes de la 13^{ème} Compagnie cantonnés, 10 hommes à Muizon, 26 à Bouleuse, mis à la disposition de l'Intendant de l'Armée, sont mis au service du Général commandant le Génie (Service des Routes). A cette date, le Capitaine et les services de la Compagnie quittent la Ferme d'Aulnay et vont cantonner à Bouleuse et se grouper aux hommes mis à la disposition du Service du Génie.



Le travail ingrat mais indispensable du Service des Routes (DR)

Le 26 janvier, le peloton de la 16^{ème} Compagnie cantonné à la Ferme Vanrémont vient cantonner au Camp des Haies à la place laissée libre par le départ de la 1^{ère} Compagnie du 268^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale.

Le 27 janvier, la 13^{ème} Compagnie qui est cantonnée en partie à Bouleuse pour être mise à la disposition du Service des Routes, puis à l'Hôpital d'Origine d'Etape de Tramery à la disposition du Génie, et à Verneuil à la disposition de l'Intendance et du Service Forestier, sera rassemblée le 31 janvier à Bouleuse où elle cantonnera en attendant d'autres ordres.

Le 28 janvier, la 14^{ème} Compagnie qui est cantonnée au Cadran est embarquée à la gare de Germaine le 28 janvier à 13 heures pour Canly sur Somme à la disposition du II^{ème} Corps d'Armée. Elle s'embarque à l'effectif de 1 officier (Capitaine), 3 adjudants, 1 sergent major, 8 sergents fourriers, 1 caporal fourrier, 14 caporaux et 129 hommes. La Compagnie est pourvue de 2 jours de vivres de chemin de fer et 1 jour de vivres de débarquement (à percevoir au magasin de Germaine). Les charbonniers détachés de cette Compagnie restent sur place et sont mis en surnombre à la 15^{ème} Compagnie stationnée à Germaine. Les bouviers de la 14^{ème} Compagnie détachés à Pourey restent également sur place.

Les pertes des régiments chalonnais pour le mois de janvier 1918 sont les suivantes :

56^{ème} RI : 1 sous-officier et 7 hommes de troupe,
256^{ème} RI : 4 hommes de troupe,
59^{ème} RIT : 2 hommes de troupe,

8 d'entre eux n'avaient pas l'âge de 30 ans.
Ils laissent 6 veuves et 5 orphelins...



56^{ème} RI

Grade	Nom	Prénom
Soldat	BOISSON	Pierre dit Emile
Soldat	CHAUCHEREAU	Victor Louis
Soldat	COUNORD	François Louis
Caporal	LAUNAY	Alfred Pierre
Sergent	LEFEVRE	Robert Louis Désiré
Soldat	PELLETIER	Vivant
Caporal	RAVAT	Emile
Caporal	WALTER	Henri Marcel Lucien



256^{ème} RI

Grade	Nom	Prénom
Soldat	<u>CHARRIER</u>	Jean Baptiste Auguste
Soldat	<u>COLLOMB</u>	Napoléon Joseph
Soldat	<u>LAFOND</u>	Jean-Claude
Caporal	<u>LOUCHIE</u>	Gaspard Hilaire Achille Cornil

59^{ème} RIT

Grade	Nom	Prénom
Caporal	<u>BERNARD</u>	Joseph Eugène
Soldat	<u>COMPERE</u>	Charles



ASSOCIATION "POUR CEUX DE 14"
Museum départemental de la Marne Charleroi